

DELIBERATION
2023 - SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023 - N° 28

**Nombre de conseillers
en exercice**

En exercice	11
Présents	09
Votants	09

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 29/11/2023

Présents : Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry, **PERIOT** Didier, Mme **DEMONCEL** Sylvie

Absent ayant donné procuration : néant

Absents excusés : M. **PILLET** Stéphane, Mme **SABOUREAU** Sophie

Secrétaire de séance : M. CHINAULT Jean-Pierre

Révision du tarif de concessions dans le cimetière communal

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L. 2223-15,

Vu la délibération n° 16 du Conseil municipal en date du 13 septembre 2021,

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le tarif de concession au cimetière communal de Chouday.

Par délibération n° 16 du Conseil municipal en date du 13 septembre 2021, le tarif en vigueur est arrêté à la somme de 60 € le mètre carré pour une concession cinquantenaire.


Les concessions peuvent être de 3,25 m² ou de 5 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de maintenir le tarif, à savoir, **soixante euros le mètre carré** pour une concession cinquantenaire,
- **Précise** que toute modification de ce tarif fera l'objet d'une nouvelle délibération. A défaut, ce tarif restera en vigueur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CHINAULT



Le Maire,
Carole BRANCHEREAU




Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 15 décembre 2023

Publié ou Notifié
Le 15 décembre 2023

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU